

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D032025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
14/02/2025

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 21 février 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE  
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET  
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD  
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLON Christophe a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à  
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **PARTICIPATION DU CLUB DE PETANQUE AUX DEPENSES  
D'ELECTRICITE POUR 2025**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation du club de pétanque, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage des terrains de pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ; comme le stipulait la convention établie entre le Club et notre commune.

Pour mémoire, la participation du club s'élève à 90% des consommations d'électricité des terrains et du local de pétanque et a débuté en juin 2023.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, la consommation s'élevait à 2 712.20 kWh au coût unitaire de 0.30428 euros/kWh.

La participation du club s'élève donc à 90% de 2 712.2 x 0.30428 soit 742.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation du Club de Pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 de 742.74 euros pour 2 712.20 kWh consommés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 24 février 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX  
Déposé en préfecture  
001210702206-20250221-D032025-DE  
Date de rétransmission : 24/02/2025  
Date de réception préfecture : 24/02/2025